

Présidence : représentant du Ministère du travail – Absent.

Représentants des employeurs

- UNGE (présente)
- FENIGS (Présente)
- UNTEC (Présent)

Représentants des salariés

- BATI-MAT TP-CFTC (Présent)
- SYNATPAU-CFDT (Présent)

RELEVÉ DES DECISIONS COMMISSION MIXTE PARITAIRE

APPROUVE

DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

9h30-17h

100 % Présentiel

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :.....	2
II.	APPROBATION DU RELEVÉ DES DECISIONS DE LA CMP DU 6 MARS 2024 (HAR).....	2
III.	POINT SUR LA DENONCIATION. (HAR).....	2
IV.	MAINTIEN DE LA CMP OU RETOUR EN CPPNI.....	2
V.	ORGANISATION DE LA REUNION EN L'ABSENCE DU PRESIDENT DE LA CMP.....	3
VI.	DEPLACEMENT DE LA CMP DU MOIS DE MAI 2024 APRES LA DATE DU 19 MAI 2024 (DEMANDE DU SYNATPAU).....	3
VII.	INFORMATION SUR LA NEGOCIATION DE L'ACCORD DE SORTIE EC.....	3
VIII.	POURSUITE DE L'ANALYSE DE L'ETUDE DE LA CCN GEOMETRE FAITE PAR LE CONSEIL (HAR).....	3
IX.	QUESTIONS DIVERSES.....	3

I. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour transmis par la DGT est modifié par ajout des points suivants :

- Maintien de la CMP ou retour en CPPNI.
- Organisation de la réunion en l'absence du président de la CMP.
- Déplacement de la CMP du mois de mai 2024 après la date du 19 mai 2024 (demande du Synatpau).
- Information sur la négociation de l'accord de sortie EC.
- Moyennant ces ajouts, l'ordre du jour est approuvé.

II. Approbation du relevé des décisions de la CMP du 6 mars 2024 (HAR)

DECISION

Le relevé des décisions est approuvé.

Abstention de l'UNTEC.

III. Point sur la dénonciation. (HAR)

DECISION

L'UNTEC va solliciter la DGT pour que la dénonciation de l'accord de fusion soit étendue.

Pas de nouvelle de la HCDS sur la planification du recalcul de la représentativité suite à la dénonciation de l'accord de fusion.

Tout les échanges avec la DGT seront indexés dans la Dropbox.

IV. Maintien de la CMP ou retour en CPPNI.

POSITION

Après suspension de séance :

Position patronale :

Constatant l'absence de présidence de la commission, le collège patronal demande la suspension de la présente CMP et de continuer les travaux en cours sur les accords de sortie dans le cadre de groupes de travail paritaires et demande à la DGT de mettre à l'ordre du jour de la prochaine CMP le maintien ou non en mode CMP.

A défaut de réponse de la DGT, les travaux pourront continuer sous forme de groupe de travail.

Position salariale :

Le SYNATPAU n'ayant jamais demandé le passage en CMP, demande le retour en CPPNI.

CFTC : Est favorable au retour en CPPNI dans la mesure où le collège employeur le demande.

L'UNTEC s'interroge de savoir si la position de la CFTC est celle des mandataires ou à faire valider par sa fédération.

DECISION

Les partenaires sociaux demandent à la DGT de mettre à l'ordre du jour de la prochaine CMP :

- Le maintien ou non sous format CMP.
- Interprétation de la date d'effet de l'accord de fusion.
- Accord de substitution de la branche des EC.
- Accord de substitution de la branche des géomètres.

Le secrétariat adressera à la DGT, aux correspondants indiqués par le dernier président de la CMP le relevé des décisions de cette commission paritaire par mail.

V. Organisation de la réunion en l'absence du président de la CMP.

DECISION

VI. Déplacement de la CMP du mois de mai 2024 après la date du 19 mai 2024 (demande du Synatpau)

DECISION

VII. Information sur la négociation de l'accord de sortie EC.

DECISION

VIII. Poursuite de l'analyse de l'étude de la CCN géomètre faite par le conseil (HAR)

DECISION

IX. Questions diverses

Rappel du calendrier des commissions 2024

10/01/2024
07/02/2024
06/03/2024
10/04/2024
15/05/2024
12/06/2024
11/09/2024
09/10/2024
06/11/2024
11/12/2024

relevé des décisions non approuvées